



ZONE DE DISTRIBUTION : R. DE PERIGNY-ROMPSAY SUD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La présence d'un pesticide, le fosétyl, est régulièrement mise en évidence dans les eaux prélevées dans le fleuve Charente entre les mois de mai et de juillet. Selon l'expertise de l'ANSES, les dépassements constatés ne présentent pas de risque pour la santé. Une dérogation a été accordée pour maintenir la distribution d'eau pour une durée de 3 ans (Arrêté préfectoral du 25/03/2026). Pendant cette période, la CDA de La Rochelle doit mettre en œuvre un plan d'actions qui comporte des mesures préventives et curatives afin de rétablir durablement la conformité de l'eau produite par l'usine de Coulonge. De plus, la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil (fongicide) a été détectée à une concentration supérieure à la valeur indicative de 0,9 microgramme/L. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOIS BOULARD-P, FRAISE-G1, FRAISE-P2, LES RIVIERES D'ANAIS-P et en mélange avec l'eau superficielle provenant de l'usine de Coulonge. L'eau qui l'alimente est d'origine mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 387 personnes sur 1 commune (PERIGNY). Le responsable des installations est : « C.D.A. DE LA ROCHELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «Hélo, L'eau publique rochelaise» qui assure l'exploitation du réseau (05 46 51 79 90)

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**

Valeur moyenne : **28,2 mg/L**

Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement saisonnier de la limite réglementaire en Fosétyl

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **247**

Valeur maxi : **0,075 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,425 mg/L**

Valeur maxi : **0,44 mg/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0,0023 microgramme/L**

Valeur maxi : **0,0023 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **35,5 °f**

Valeur maxi : **35,5 °f**

Quelques conseils



CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/09/2026

UDI 017000770

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.